

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 15 AVRIL 2021

REPRESENTANTS : M.BERNIER (Direction), assisté de M. COCLIN Tristan, responsable AAD

ELUES DU CSE PRESENTES :

Titulaires : Mmes JALLET, LAPRUGNE, MARTIN, POIRIER, RIFFARD, ROLLET, TISSOT

Suppléante : Mme CONTOUX

ELUES DU CSE EXCUSEES : Mmes BELOT, BRAULT, LESPINASSE, CHOTARD-OLIVIER

La réunion se déroule en visio-conférence.

Deux membres du CSE ont démissionné :

- Un membre titulaire, Mme LABUSSIERE Martine, remplacé par Mme RIFFARD Yrène.
- Un membre suppléant, Mme ROLLIN Anne-Hélène.

9 h 30 – 10 h 15 : CSE/POINT CSSCT

I - POINT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRETS MALADIE

En général, diminution des AT mais augmentation des arrêts maladie ; augmentation de 1 609 jours d'absences entre 2019 et 2020.

Forte diminution du nombre d'accidents du travail, 70 % des AT sont dus à des chutes.

Forte augmentation du nombre d'arrêts maladie, surtout avec la mise en place automatique par la CPAM des arrêts « covid » inférieurs à 4 jours.

II – RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU 08/12/2020

- Distribution des EPI entre le 17/05 et le 25/05 pour les mois de juin, juillet et août.
- Un membre du CSE demande la distribution de petits flacons de gel hydro-alcoolique pour que les salariés puissent venir les remplir par la suite. La direction voit ce qu'elle peut commander.
- Prochaine réunion CSSCT :
 - o Entre le 1^{er} et le 7 juin
 - o Entre le 13 et le 18 septembre
 - o Entre le 1^{er} et le 10 décembre

10 h 15 à 11 h 20 : CSE

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28/04/2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant les mois de mars 2021 nous avait été remise en amont par mail.

Au 1^{er} mars, nous dénombrons 475 salariés (430 en CDI et 45 en CDD).

III – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 31 mars 2021 nous avait été remise en amont par mail.

Nous dénombrons 39 contrats de moins de 70 heures en avril 2020.

IV – NOUVELLE DENOMINATION / NOUVEAU LOGO ET PLAN DE COMMUNICATION

Lors de la demande de participation à tous les salariés afin de choisir un nouveau nom pour l'association, 50 % des retours se sont faits dans les 2 premiers jours suivant la réception des propositions.

Suite à ce vote, il est ressorti 2 noms : ASD03 et AMALLIS proposés au Conseil d'Administration pour choisir le nom final parmi ces 2 propositions.

Le Conseil d'Administration choisit AMALLIS avec le slogan « votre solution de vie à domicile ».

Signification du logo :

A : Association / Aide
M : Maintien à domicile
ALLI : Allier
S : Soins/ Services



17 véhicules avec le nouveau flocage sont mis en circulation. Les autres véhicules seront floqués dans les semaines à venir.

Les logos sur les vitrines de Lapalisse, vichy, Montluçon et Saint Pourçain sur Sioule vont être changés.

V – RETOUR SUR UN DOSSIER DE LICENCIEMENT (consultation par mail du 25/03/2021)

Mme D. , agent à domicile sur le secteur du MAYET DE MONTAGNE, est en CDI depuis le 7 avril 2014.

Son poste et ses conditions de travail ont fait l'objet d'une étude en date du 4 septembre 2020.

Un échange avec l'employeur a eu lieu le 10 mars 2021.

Le médecin, lors de la visite du 10 mars 2021, a déclaré la salariée inapte, avec les commentaires suivants :

"Inaptitude au poste antérieurement occupé. La recherche de reclassement doit prendre en compte les restrictions et préconisations suivantes : pas de port de charges, pas de ménage, pas de préparation de repas, aide aux repas possible, pas de transfert, pas de toilette, privilégier poste accompagnement, travail d'écriture pas possible en continu. La salariée peut bénéficier d'une formation pour favoriser son maintien dans l'emploi dans la mesure où cette formation respecte les préconisations et restrictions médicales précisées ci-dessus".

Différentes entreprises, en proximité avec son lieu de résidence, ont été sollicitées sur la possibilité de proposer un poste prenant en compte les recommandations du médecin du travail et les souhaits de Mme D.

Par ailleurs, il n'y a pas de poste à l'AADCSA répondant aux formulations du médecin.

Les délégués prennent acte de cette situation et des décisions qui vont en suivre.

QUESTIONS POSEES PAR LES ELUES DU CSE

VI – PEUT-ON AVOIR LE BUDGET DEDIÉ A MSA SERVICE AUVERGNE POUR 2021

MSA Service Auvergne est une coopérative de moyens dédiée pour l'ensemble des structures. Elle regroupe le service comptabilité, le service informatique, le poste de chargée de communication. Le budget est compris entre 140 000 € et 150 000 €.

VII – PEUT-ON AVOIR LE NOMBRE D'EMBAUCHES EXTERNES (LASER) MENSUELLEMENT ?

- 01/2021 : 53 personnes
- 02/2021 : 60 personnes
- 03/2021 : 66 personnes

soit une équivalence de 27.5 ETP.

LASER EMPLOI AUVERGNE et l'AADCSA mettent en place des formations « Tutorées » pour les nouvelles embauches Laser.

VIII – LE PROCES-VERBAL DU CSE PEUT-IL ETRE TRANSMIS PLUS TOT AUX SALARIES ?

Le procès-verbal étant validé à la réunion suivante, il ne peut être envoyé aux salariés avant.

M. BERNIER propose un petit récapitulatif de la réunion avec les points importants décidés conjointement lors du CSE et transmis le lendemain aux salariés. Le CSE est d'accord.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. BERNIER annonce que l'antenne de Chevagnes va déménager prochainement. Elle ne sera plus dans les locaux du centre social.

Les prochaines locaux se situent à 100 m des actuels. Le déménagement se fera mi-juin, après quelques travaux.

Prochaine réunion le 27 mai 2021 à 9 h 30

POIRIER Cindy

Secrétaire